



Stage syndical  
mardi 7 avril 2015



## L'école et les élèves de classes populaires, *peut-on vraiment démocratiser l'école ?*

*Pourquoi est-ce (si) difficile d'enseigner aux élèves de classes populaires ? Tous les élèves peuvent-ils vraiment réussir à l'école ? Pourquoi les élèves de classes populaires sont-ils plus souvent en échec que les autres ? Avons-nous les moyens de les faire réussir ?*

Difficultés d'apprentissage, « refus » apparent de la culture scolaire, « désordres » et remise en cause de l'autorité... qu'ils soient scolarisés en REP ou ailleurs, les élèves de classes populaires sont souvent ceux que l'on associe, plus ou moins explicitement, à « l'échec scolaire ». Mais aussi à la difficulté croissante d'enseigner : sentiment d'impuissance, de distance, sentiment que « ça ne sert à rien », qu'on « ne peut rien faire », et que finalement, peut-être, ces élèves « seraient mieux ailleurs ».

Pour le SNES, la démocratisation est un objectif central, et tous les élèves sont « capables ». Est-ce réaliste ? Comment faut-il réformer le collège et le lycée pour que cela soit possible ? Les différents systèmes de remédiation actuels et l'organisation des REP et REP + peuvent-ils aller dans ce sens ? Quels effets les pédagogies dominantes produisent-elles sur ces élèves des classes populaires ?

La section académique du Snes organise un **stage syndical** autour de ces questions, avec l'intervention d'**Elisabeth BAUTIER**, sociologue, spécialiste des relations entre les classes populaires et l'école, et des questions pédagogiques, qui a récemment mené une enquête dans un collège de l'académie. Parmi de nombreuses publications, elle est l'auteure, avec Patrick Rayou, de *Inégalités d'apprentissage, programmes, pratiques et malentendus scolaires* (2009)

**Mardi 7 avril 2015, 9h / 17h**  
**Collège Michelet, Lens**

Pour participer au stage :

-si vous travaillez le mardi, faites une **demande d'autorisation d'absence avant le 7 mars 2015** (modèle ci-dessous). ATTENTION : le 7 mars tombe pendant les congés, il faut donc faire la demande, par voie hiérarchique, **AVANT LE DEBUT DES CONGES DE « FEVRIER »**. (modèle ci-dessous ; à remplir et envoyer par la voie hiérarchique au rectorat)  
-**inscrivez-vous** auprès de la section académique : [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu)

### **MODELE DE DEMANDE INDIVIDUELLE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE**

à adapter selon la situation

**à déposer auprès du chef d'établissement au moins trente jours avant le début du stage**

Nom - Prénom :

Grade et Fonction :

Établissement :

À Monsieur le Recteur  
Sous couvert de M (1)  
[date]

Conformément aux dispositions (2)

▶ de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,

OU

▶ de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale

et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé du.....

au .....(3) pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à .....

Il est organisé par la section [académique / départementale / nationale] du SNES (fsu) sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A..... Le.....

Signature.

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire loi 84-16 ; non titulaire loi 82-997)

(3) Lorsque le stage dure plusieurs jours, ne faire figurer que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence.